

ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)

Lien Portail Famille

<https://montlaur.les-parents-services.com/>

Inscription

Tout dossier incomplet sera refusé.

[Dossier d'inscription ALAE CANTINE](#)

[règlement ALAE](#)

Horaires de l'ALAE

L'ALAE fonctionne aux horaires suivants pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Horaires ALAE	Matin	Après-Midi
ALAE Service payant se reporter à l'ARTICLE 6	- Première demi-séquence de 7h30 à 8h00 - Deuxième demi-séquence de 8h00 à 8h30	
ACCUEIL ECOLES	8h30 / 8h40	13h40 / 13h50
SORTIE ECOLES	11h40	16h05
ALAE Service payant PAUSE MÉRIDIDIENNE = 1 séquence	11h40	13h40
ALAE Service payant se reporter à l'ARTICLE 6		- Première demi-séquence de 16h05 à 17h30 - Deuxième demi-séquence de 17h30 à 18h30

FERMETURE DES PORTES - Ecole	8h40	13h50
		16h05
FERMETURE DES PORTES - ALAE	11h40	18h30

Mercredi

Pour le **mercredi**, l'ALAE ne fonctionne que le matin aux horaires suivants de **07h30 à 08h30**

- Première demi-séquence de 7h30 à 8h00
- Deuxième demi-séquence de 8h00 à 8h30

Le matin :	de 07h30 à 08h50
-------------------	-------------------------

Garderie mercredi midi

En complément des nouveaux horaires de l'école, la commune de Montlaur met en place un service de garderie les mercredis midi de 11h40 à 12h40.

L'inscription à ce nouveau service se fera obligatoirement à la période (de vacances à vacances), en utilisant le portail famille.

La facturation à la période de ce service se fera avec la facture de l'ALAE et de la cantine.

Tranches	Quotient Familial	Tarif à la période
T1	De 400 à 900	10.00 €
T2	De 901 à 1600	12.00 €
T3	De 1601 à 2600	14.00 €



Pénalité retard après 12h40	5,00 euros par 1#4 d'heure entamé sera dû
-----------------------------	---

Ce service sera gratuit pour les enfants qui fréquentent l'ALSH.

Tarifs de l'ALAE

Une participation financière est demandée aux familles, selon les tarifs suivants :

Tarif familial la	
de séquence* séquence*	
11H40/13H40 21000	31000
0 Jusqu'à 400	0
0 401 à 500	20
0 501 à 600	30
0 601 à 700	40
0 701 à 800	50



~~080~~

801

à

900

~~080~~

901

à

1000

~~086~~

1001

à

1200

~~080~~

1201

à

1400

~~080~~

1401

à

1600

~~080~~

1601

à

1800

~~088~~

1801

à

2000

~~080~~

2001

à

2300

~~080~~

2301

à

2600



Supérieur
à
2600

Séquence
état
par
1#4
d'heure
entamé
sera
dû

Les présences sont facturées jusqu'à 45 séquences ou 90 demi-séquences mensuelles, au-delà pas de facturation supplémentaire.

La facturation s'effectue au prévisionnel, ce sont les créneaux cochés sur le Portail Famille qui seront pris en compte (A concurrence du nombre réel de présence). Attention donc à vérifier régulièrement vos prévisions.

Le délai d'inscription à une séquence ou demi-séquence à l'ALAE est de 48h, mais cela ne concerne que l'ALAE et pas la cantine.

Règlement de l'ALAE

[règlement ALAE](#)

Foire Aux Questions sur l'ALAE

[Download file «faq_alae_20190822.pdf» \(65 KB\)](#)



CONTACT

Directrice: Mme Pelloile Eva

Directrice Adjointe: Mme Moreau Fabienne

Courriel: perisco@mairiemontlaur31.fr

Téléphone de l'ALAE :

Fabienne: 06 41 87 62 49

Eva: 06 41 08 61 69

Communication classroom (informations ALAE)

<https://web.classroom.fr/>

Afin de faciliter la communication l'ALAE va utiliser pour chaque classe l'application téléphonique Classroom qui vous permettra d'avoir des informations plus facilement puisque vous recevrez des notifications dès qu'il y aura un message.

Pour ce faire vous devez télécharger l'application, créer votre compte, rejoindre la classe et entrer la clé de la classe.

Classe	Clé de la classe
PS	alaeps
PS/MS	alaepsms
MS/GS	alaemsgs
GS	alaegs
CP	alaecp



CP/CE1	alaecpce1
CE1/CE2	alaece1ce2
CE2/CM1	alaece2cm1
CM1/CM2	alaecm1cm2